



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 mars 2023

PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE

Date d'envoi de la convocation : 02/03/2023

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 09

Nombre de membres absents ayant donné procuration : 01

Nombre de membres absents : 01



L'an deux mille vingt-trois et le 9 mars à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M PEYRIERE Pascal**, maire,

Présents :

CZARNEKI Loïc, VOLLE Daniel, BRUNEL Patricia, adjoints,

CHARMASSON Fabien, GIRARD Sandrine, ROUQUET Julie, FILLIUNG Benjamin, BOUCHARD Michel,
conseillers municipaux.

Absente représentée : **Aurélie BREYSSE** procuration à madame **Sandrine GIRARD**

Absente excusée : **MOULINET Camille**.



Le quorum étant atteint, le Maire PEYRIERE Pascal remercie les membres du Conseil Municipal présents.

Le conseil municipal procède à l'élection du secrétaire de séance.

SECRETAIRE DE SEANCE : **Monsieur Benjamin FILLIUNG**



Rappel ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 février 2023.
- Délibérations :
 - Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet et mise à jour du tableau des effectifs.
 - Demande de subvention d'investissement DETR 2023 dans le cadre des travaux de Réfection des voiries suite aux inondations par ruissellement et coulées de boue.
 - Demande de subvention de fonctionnement au CFPPA (conférence des financeurs de la prévention de perte d'autonomie) – Projet ateliers informatiques et numériques
 - Autorisation au maire à demander une subvention au titre au titre du FONDS VERT 2023 (40% du coût des travaux HT) pour la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public de Chusclan.
- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant d'approuver le Procès-Verbal du 9 février 2023.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire donne lecture des notifications de jugement du tribunal administratif de Nîmes des requêtes N°2102017-33 de Monsieur Florian Castillon c/ DDFIP du Tarn, et N°21020172-33 et N°2003299-33 de Monsieur Castillon c/ Préfecture du Gard. Ce point n'étant pas inscrit à l'ordre du jour, le conseil municipal souhaite étudier ce dossier préalablement.

Délibérations du Conseil Municipal

Délibération 10/2023 : Création d'un emploi d'adjoint technique et mise à jour du tableau des effectifs communaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du recrutement de monsieur Philippe Garcia au 01/04/2023 et de monsieur Eric Martin au 01/07/2023. Ces deux agents ont été recrutés en appui du centre de gestion et intègrent le service technique de la commune suite aux départs à la retraite de messieurs Jean-Marie Auzière et Frédéric Di Rollo.

Les élus n'ayant pas de remarques.

MISE AUX VOIX :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet,**
- **D'adopter la modification du tableau des emplois comme suit :**

Grades		Effectifs	Effectifs pourvus	dont TNC
I : Agents communaux				
Rédacteur principal de 1 ^{er} classe	B	1	1	0
Adjoint administratif principal de 1 ^e classe	C	1	1	0
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	1	1	0
Adjoint administratif territorial	C	1	1	0
Adjoint technique ppal 1 ^e classe	C	6	6	0
Adjoint technique ppal de 2 ^e classe	C	1	1	1
Adjoint technique territorial	C	2	2	0
Animateur Territorial	B	1	1	1
ATSEM principal 1 ^e classe	C	1	1	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
TOTAL		16	16	3

Délibération N° 11/2023 : Demande de subvention d'investissement DETR 2023 dans le cadre des travaux de Réfection des voiries suite aux inondations par ruissellement et coulées de boue.

MISE AUX VOIX :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** les travaux de Réfection des voiries suite aux inondations par ruissellement et coulées de boue.
- **D'approuver** le plan de financement de l'opération.
Le coût prévisionnel HT de cette opération s'élève à la somme de : 111 475 € HT

Montant H.T. du projet :	111 475.00 € HT
T.V.A 20 % :	22 295.00 € HT
Montant T.T.C :	133 770.00 € TTC

FINANCEMENT :

Subvention D.E.T.R. (à hauteur de 40 % maximum) :	44 590.00 € HT
Part communale :	66 885.00 € HT

- **De s'engager** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé de réception du caractère complet du dossier de demande de subvention d'investissement de l'Etat.
- **De mandater** Monsieur le Maire pour déposer le dossier de subvention d'investissement 2023 auprès des services de l'Etat.
- **De dire** que la recette sera imputée au compte 13461
- **De dire** que la dépense sera imputée au compte 231

Délibération N° 12 / 2023 : Demande de subvention de fonctionnement au CFPPA (conférence des financeurs de la prévention de perte d'autonomie) – Projet ateliers informatiques et numériques

Les élus n'ayant pas de remarques.

MISE AUX VOIX :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet ateliers informatiques et numériques.
- **Approuve** le plan de financement de l'opération.

Le plan de financement, pour la solution s'établit ainsi :

- Subvention CFPPA :	3 600.00 €
- Part communale :	4 622.00 €

Informations et Courriers divers

- ⇒ Courrier de madame Elodie Klein du 28/02/2023 de demande de résiliation de son bail en tant que locataire à usage professionnel, signé le 01/09/2019 pour des raisons économiques et sociales.
- ⇒ Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2023 de reconnaissance en l'état de catastrophe naturelle de la commune au titre du phénomène d'inondations et coulées de boues survenues le 9 novembre 2022.
- ⇒ Une cabine de téléconsultation a été installée à la pharmacie Labeille.
- ⇒ Demande de stage de monsieur Alexis TOESCA à partir du 19 mai 2023. Avis favorable du Conseil Municipal qui autorise monsieur le maire à signer la convention de stage.
- ⇒ Carnaval le dimanche 2 avril 2023 : une réunion est programmée pour finaliser l'organisation le mardi 21 mars 2023.
- ⇒ Un sondage va être lancé auprès des parents pour déterminer les besoins de garde jusqu'à 18h30 au lieu de 18h15. En fonction du nombre d'enfants concernés, une décision sera prise pour la rentrée scolaire prochaine.
- ⇒ Soirée en juillet Laurent Comtat : cette année plusieurs manifestations sont déjà programmées en période estivale. Le conseil municipal n'est pas favorable à une animation supplémentaire.
- ⇒ Un grand concours de boules est programmé les 9 et 10 octobre 2023 juste avant la Fête des Vendanges.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h20.

Fait à CHUSCLAN, le 14/03/2023.

Le MAIRE,



PEYRIERE Pascal.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



FILLIUNG Benjamin.